

Délibération 2022 / 12-03

L'an deux mil vingt-deux le mardi vingt-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Didier LASSÉCHÈRE, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Jacques FAURE, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Était excusé : Mr Cédric LECOMTE.

Était absent : Mr Jean-Jacques BORD.

Secrétaire de séance : Mr Anthony BUYS.

* * * * *

FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CHALEUR / BUDGET CHAUFFERIE

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues la délibération du 29 novembre 2012 qui fixe les tarifs de vente de chaleur ;
- **expose** qu'en terme de fourniture de plaquettes au transport au silo de la chaufferie une hausse de l'ordre de 20 % du coût nous est notifié par nos fournisseurs.

Le SDEC nous annonce des perspectives d'augmentation très élevée du prix de l'énergie pour le kwh de l'électricité.

En conséquence, vu l'instabilité de ces deux postes afin de ne pas déstabiliser le budget chaufferie les tarifs sont revus à la hausse et répercutés sur les usagers institutionnels comme suit :

- Abonnement (part fixe) : 76,00 € HT par kW de puissance installée
- Consommation (part variable) : 0,046 € HT par kWh

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les tarifs précités
- **décide** d'appliquer ces tarifs dès l'émission des prochains titres de recette,
- **charge** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 27 décembre 2022.

Le Maire,



Raymond RABETEAU